

CONCERTATION PROLONGATION DE LA CONCESSION DU RHÔNE

CAHIER D'ACTEUR N°23 - JUIN 2019



EDITO

La question de l'avenir de CNR et ses salariés passe inévitablement par la prolongation de la concession hydraulique du Rhône.

Du triple point de vue de ses missions (Production d'électricité – Navigation et Irrigation), CNR a un rôle actif sur le linéaire du Rhône et ses relations privilégiées avec les collectivités locales en font un acteur industriel et économique crédible et incontournable.

Les savoirs faire de CNR, ses domaines de compétences et d'expertises concourent à cette prolongation de concession. C'est une opportunité au service de son développement économique et social, et celui des territoires.

CAHIER D'ACTEUR

SYNDICAT CFDT DES SALARIÉS DE CNR

Lors des élections en octobre 2017, la **CFDT** a été la 1ère organisation syndicale de CNR à se positionner favorablement à la prolongation de la concession hydraulique du Rhône.

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte existe, elle permet cette disposition et les opportunités qu'elle offre. Nul n'est censé ignorer la Loi TECV.

Les salariés CNR savent être novateurs et relever les défis, et cette prolongation de concession du Rhône serait un gage de confiance. Elle serait motrice au développement de la Compagnie, de l'emploi et à des projets porteurs de sens dans le domaine du développement durable et de stratégie de lutte contre le changement climatique et ses effets, d'amélioration de l'environnement.

Voilà en introduction les motivations de notre organisation syndicale.

LE MODÈLE CNR EST UN PILIER DU DÉVELOPPEMENT SUR LE LINÉAIRE DU RHÔNE

Nous souhaitons qu'il le reste dans la durée. CNR est un acteur important, car la vallée du Rhône est un espace économique majeur pour le transport de marchandises, l'industrie, l'énergie, l'agriculture et le tourisme.

La **CNR en 2019**, c'est :

Économie-Développement et Valorisation :

- Développement du transport et du tourisme fluvial,
- Développement de ses actifs (construction de microcentrale sur les débits réservés)

Climat – Adaptation et Prévention : Les effets du changement climatique auront des incidences notamment sur la ressource en eau superficielle et souterraine, le littoral et les écosystèmes aquatiques et humides.

Un des risques (potentiels), c'est la baisse du débit d'étiage du Rhône d'ici 2050. Enjeu de :

- Développement d'une énergie décarbonée et durable,
- Agriculture durable,
- Réduction des gaz à effet de serre dans le transport.

Environnement- Maîtrise et Préservation : La vallée du Rhône constitue un écosystème remarquable, au niveau duquel la préservation et la reconquête de la biodiversité est un enjeu majeur.

Enjeu de :

- Qualité de l'air dans la vallée,
- Qualité des eaux du Rhône,
- Prévention des inondations.

Le **projet de prolongation** propose d'intégrer dans le périmètre de la concession du Rhône, plusieurs tronçons et ouvrages du domaine fluvial, aujourd'hui administrés par d'autres opérateurs (Voie navigable de France, Direction départementale des Territoires de Savoie).

Le futur domaine concédé s'étendrait sur 550 kms de fleuve et 30 000 Ha.

POUR LA CFDT, CNR PRENDRAIT UNE DIMENSION NOUVELLE ;

L'objectif étant : Homogénéiser la gestion du Rhône (notamment vis-à-vis des usagers de la voie navigable), sécuriser l'ensemble du linéaire navigable, et valoriser le domaine public fluvial intégré au périmètre de la concession.

Ceci au travers de **5 volets d'actions**, déployés via des Plans Pluriannuels Quinquennaux discutés avec les parties prenantes et validés par l'État ; Engagement financier envisagé de 160 M€ par période de 5 ans :

- **La production d'électricité hydraulique et les autres usages énergétiques** ; Réalisation de petites centrales hydroélectriques (Saint Pierre-de-Bœuf et Vallabrègues), études sur le potentiel d'augmentation de la production sur les aménagements existants, diversification des modes de production d'électricité et développement des énergies renouvelables.

- **La navigation et le transport fluvial** : Développement des usages de la voie navigable et des ports, d'écluses nouvelles (Sault-Brenaz, la Freyssine,..), restauration du canal de Savières.
- **L'irrigation et les autres emplois agricoles** : Accompagnement de l'évolution des pratiques agricoles en vallée du Rhône.
- **L'environnement** : reconquête de la richesse écologique du Rhône.
- **Les actions complémentaires en lien avec les territoires** : des actions partenariales (soutien technique et/ou financier), notamment de développement économique, local, touristique ou patrimonial, toujours en lien territorial ou fonctionnel avec la concession, le fleuve, ses usages et l'intérêt général.

Le **projet de prolongation** prévoit un programme d'études et de travaux supplémentaires, que le concessionnaire est obligé de mener à bien.

L'objectif est de poursuivre l'aménagement du Rhône pour l'hydroélectricité et la navigation, dans le contexte de changement climatique : Le montant global est évalué à 500 M€ !

Les projets listés ;

- L'étude et (en fonction de la décision de l'État) la réalisation d'un nouvel aménagement hydroélectrique en amont du confluent de l'Ain, dans le secteur de Saint-Romain-de-Jalionas,
- La construction, l'aménagement et l'amélioration d'infrastructures hydroélectriques,
- La fiabilisation des infrastructures de navigation,
- La construction et l'aménagement d'ouvrages de continuité piscicole.

Le modèle du Rhône, unique, repose sur **3 socles** :

1er socle ; Une concession qui intègre, Production d'Énergie, la Navigation, la pérennisation des zones agricoles,

2ème socle ; Le montage financier car CNR est une SA à capitaux majoritairement issus du public, dans laquelle les collectivités locales ont un fort ancrage,

3ème socle ; De part ce montage financier des dividendes sont redistribués vers les territoires au travers de Mission d'Intérêt Général (MIG).

Pour la **CFDT** CNR, il est important que ce schéma financier soit pérennisé dans la durée pour garantir un équilibre entre intérêts collectifs et économiques !

Nous exigeons des garanties que cette structure unique d'entreprise soit confirmée et préservée, condition sine qua none d'une prolongation optimale de la concession du Rhône.

Le projet de prolongation de la concession ne doit en aucun cas nuire aux salariés, déjà fortement engagés dans les activités et projets, du fait de l'extension du domaine concédé et des investissements qui seront nécessaires d'engager.

Il faut maintenir et garantir des conditions de travail saines et équilibrées, conserver les savoirs faire vis-à-vis de l'outil de travail, accompagner le développement de nouveaux métiers en interne CNR, accompagnée d'une politique sociale à la hauteur des défis.

CONCLUSION

La **CFDT** en tant qu'acteur du dialogue social à CNR reste convaincue que le modèle de la Compagnie Nationale du Rhône est fiable, porteur d'ambitions et de projets pour la collectivité et d'avenir devant les enjeux de société.

La Compagnie Nationale du Rhône est un outil au service de la transition énergétique et écologique, un atout pour le soutien et le développement des territoires sur le linéaire du Rhône.

Il est important de saisir les opportunités, et cette prolongation potentielle de concession du Rhône en est incontestablement une, à la pérennité de notre modèle économique et social.

La **CFDT** se déclare favorable et accompagnons au regard des facteurs énoncés, le projet de prolongation de CNR dans son modèle actuel ; Modèle qui doit perdurer économiquement et humainement pour le bien être de toute les composantes de l'entreprise CNR.

L'objectif de la **CFDT CNR** est de défendre les intérêts de CNR et ses salarié(e)s.